

LE LABELLE

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUR, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 91, entre Royale et Bourbon.

No. 109

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI, 9 JANVIER 1829.

Vol. 11

Conditions.—1. Annuel par tous les jours. Le prix de l'abonnement est de \$10 par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semaine d'avance.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille devront en prévenir l'éditeur, ou son correspondant, les abonnés de la ville de New-York, et ceux de la campagne de New-York, en continuant à envoyer la feuille à ceux qui ne l'ont pas renvoyée leur intention de cesser et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent à la semaine pour la première fois, et les insertions par chaque insertion subséquente, pour chaque ligne.

AVIS.—Avent un assortiment de Lettres d'Adresses, Vignettes, Fleurons de Cartes et autres, on se chargera d'en faire l'impression de toute espèce d'ouvrage de ce genre, à des prix très modérés.

BOURSE AU JOUR.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire FLORENTIA, capt. Price, le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt. Marshall, le 2 d'Octobre.

Le navire KENTUCKY, capt. Mathison, le 24 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman, le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, apt. Fowler, le 14 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.

L'époque de leur départ de New-York, est de 15 oct. et 15 de chaque mois.

Forster & Hutton.

Pour Baton Rouge, Port Hicken, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COUSA, capitaine J. B. Goussier, est parti de New-York, le 22 d'Octobre, pour Baton Rouge, et lieux intermédiaires, le 22 d'Octobre.

Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORENCE, capt. C. Laurent, part d'ici tous les samedis, à dix heures du matin, et le dimanche à six heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH, La Prairie-Rivière, Baton Rouge, Plaquemine, et les autres débarquements.

Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORENCE, capt. C. Laurent, part d'ici tous les samedis, à dix heures du matin, et le dimanche à six heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. HAGAN & Co.

AVIS.—Il a été égaré avant hier un billet de deux mille piastres, en date du 17 Décembre, tiré par Jean Guerin à l'ordre de Mr. Lino de Lurosa; la personne qui peut l'avoir trouvé est priée de le remettre à l'un des deux, vu que le paiement en est arrêté.

LES sous-signés ont reçu par les paquebots Russell et Illinois, de New York, un joli assortiment de Bottes, souliers pour hommes et femmes, Brodequins fins et communs, souliers d'enfants; ainsi qu'un parti de Chapeaux pour hommes et enfants, qu'ils vendent à des prix modérés.

J. G. ARNAIZ & Co.

D. G. Borduz et Co. offrent à vendre à leur magasin, rue Royale No. 108, en débarquement du navire *Roxelane* de Bordeaux, les articles suivants :

Gants de soie, assortis pour hommes & pour femme.

Do. mi-soie do. do.

Do. mi-soie do. do.

Do. do. gris.

Do. do. de soie do.

Des caisses contenant des quincailleries, en serrures en fer et en cuivre, dans tous les genres, loquets pour portes de cour, Cadenas à chiffe et à charnière, verrouilles carrés forts, targettes, fourchettes &c.

25 novembre

LES sous-signés offrent à vendre les articles suivants à des prix modérés.

Sirap Pectorale Balsamique de Charpentier.

Do. do. de Dubois.

Do. de Violette.

6,000 Sanguettes de France, choisies, à 50 cent la pièce.

1,000 Antivents treillis.

1,000 farine de maïs de Lin par baril 1-2 de et 1-4 do.

500 gallons essence de térébenthine.

200 barils peinture anglaise léve. qualité.

200 do. do. américaine do.

Vernis rouge, huile de balaine etc.

Il ont reçu également une caisse Copin sans acide ni saveur, Bougies et Sèches en gomme élastique assorties, tubes en gomme do. pour le pompage etc., on trouve toujours chez eux la plus grande quantité de produits chimiques, tels que : Sulfate de soufre, acide, phosphore, etc. etc.

FORESTIER & Co.

SANGUIS fraîche à vendre chez FORESTIER & Co.

VINS, EAUX-DE-VIE, &c.

EN débarquement du buick Waldo venant de Bordeaux.

200 barriques vin St. Julien, Pauillac, Montferrand, &c.

25 demi do. do. 50 demi do. Sauterne blanc.

50 pipes eau de vie cognac, 50 barils de blancher, 1000 ca. vins divers ord. rouge et blanc.

600 caisses proveaux, 200 damejeannes vin de fruits à l'eau de vie, liqueurs, bouquets &c.

De plus 15 balles indiennes françaises, 10 balles de cotons, 25 ca. coutils, étoffe pour pantalons, évent.ils &c. le tout ayant droit au drawback et à vendre par P. S. SORBE.

9 déc. rue Royale n° 118

Café Louisianais.

De Létra & Co. ont l'honneur d'ouvrir un Café & Restaurant, au coin des rues d'Orléans et Bourbon. Les soins qu'ils ont pris à monter cet Etablissement de manière à recevoir dignement les personnes qui l'honoreront de leur présence, leur font espérer qu'ils obtiendront l'encouragement du public. La buvette sera constamment pourvue des meilleurs vins et liqueurs. Ce bel édifice est disposé de manière à y recevoir des sociétés qui désirent avoir des repas particuliers, à la carte ou de commande; à la grande salle se trouvera la table d'hôte, qui sera servie avec un soin particulier, et de manière à flatter le goût des plus fins epicuriens. Les gens destinés au service des salons sont tous Français et ont travaillé dans les premières maisons de Paris. Les localités sont distinguées de manière à ce que l'on peut entrer dans les salons particuliers sans passer par les appartements du bas.

L'on y servira à manger depuis 9 heures du matin jusqu'à 11, pour les déjeuners; et depuis 2 heures à 4 pour les dîners. La table d'hôte sera servie à 8 heures précises.

On pourra avoir également des repas de cérémonie pourvu que l'on prévienne un jour ou deux d'avance. On enverra aussi des repas en ville à ceux qui le désireront.

20 déc.

PIERRE ROMAIN & Co. rue de Chartre No. 182.

Offrent à Vendre, Pomme de terre en pots de porcelaine et autres.

Savon à la rose, à la vanille, à l'amande amère, à la sauge, à l'ail, à la menthe, à la rose &c. Vinaigre de rouge, rouge en pots, blanc de paille, Extrait triple d'odeur, rose, jasmin, muscade &c. Extraits de girofle, de cardamome, d'agave, de castoreo, Demi bas de soie très beau, Berruques, Toupets, Fausses queues, Tous en cheveux, à laqueurs, &c. &c.

Tissus de la bouche, Opéra, Corail, Charcoal, Lait de rose et de bergande, Brosses françaises de bonne qualité, Brosses à dents, à la mode à l'anglaise, à ongles, à nez, à habit.

Peignes à aiguilles, à poche, à rectifier à dégraisser, en écaille.

Do. en corne, en buffes, en bois.

Jolis fleurs artificielles pour coiffures, Eau de Cologne, triple extrait, de Lavande, de rose &c.

En très joli modèle.

18 nov.—6

ATTENDU que Charles André Genisay, alié d'office de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et Michel Gaudet, Jérôme Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant de divers engagements souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits, comme cautions solidaires, au voir :

1°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1823, envers Jacques Villier, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérôme Gaudet, comme cautions.

2°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Billing Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme caution.

3°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 29 Janvier 1828, envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay, comme principal obligé, et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

4°. Sept engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits, l'un le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, du 17 Mars 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cerisay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagements avaient été fournis pour garantir la fidèle exécution par le susdit Charles André Genisay, des devoirs de sheriff et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre-vingt jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagements ne seraient pas annulés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce treize Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le gouverneur P. DEBIGNY, Secrétaire d'Etat.

PIERRE DUCOURNAU, marchand tailleur, venant de France, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'associer avec J. P. COFFRE, connu dans cette ville; ils offrent leurs services, dans ce genre, à ceux qui voudront les honorer de leur confiance; ils ont espéré que par le soin et le zèle qu'ils mettront à confectionner leur travail, ils mériteraient la confiance du public. L'on trouvera chez eux tout ce qui est relatif à leur état. Leur magasin est dans la rue Royale, maison de M. Ducal.

25 décembre—2

AU magasin de fruits secs et de légumes de Jardinage.

On pourra se procurer les objets susdits, en aussi peu que possible, autant pour la consommation du pays que pour l'approvisionnement des navires du Nord et pour France, dans la numération comme suit :

Salaisons assorties de France et d'Angleterre.

Sardines à l'huile et au beurre.

Saucons de Lyon, et d'Arle.

Sauces toutes préparées.

Confitures étrangères et du pays.

Liqueurs de la Martinique.

Vieux Cognac de 1825 et Kirchwasser.

Sirap assorti.

Fruits au vinaigre.

Vins étrangers de première qualité.

Montard de maïs, du pays et autres.

Vinaigre de vin blanc, do. à Pentagou.

Épiceries diverses.

Encens de rose de Tunis et fèves de Tonca.

Le tout à des prix modérés et francs de charrois. Le sousigné s'engage à mettre la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites.

Son magasin se trouve à l'encouragement des rues Royale et d'Orléans, derrière l'Eglise Catholique, maison du Dr. Thomas.

29 Oct. F. BERTOULIN.

AVENDRE—En débarquement du navire Dewat Clinto, les articles suivants :

Sucre de Sicile, do. américain, Maguëlle calcinée d'Henry, Vernis du Japon, do. Copal blanc pour les carrosses, Urinals en cristal, Bihérons do., Sel d'oseille, Eau d'Inde, de fleurs d'orange, Huile d'amandes douces, Essence de fenouil, de tané, do. de semencour, Bois du Brésil rattaché, Bandages patentés, Jabib pur, Peaux en gomme élastique, Chrome vert, Pinceaux assortis, Bleu d'azur, pne. d'Anglais, Vermillon de la Chine, arcanes, manne en larmes, gomme arabique, pilules de Lee, fleurs de Zinc, grains de beauté blancs &c. &c.

FORESTIER & Co.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Roxelane, de Bordeaux :

Eau-de-vie en pipes, 4ème. preuve (Dupuy) Vin souscrit en barriques divers crus, Vin blanc léve. qualité.

Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons.

Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne.

Do. do. terres Graves, en caisses de 24 bouteilles.

Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.

Do. do. Chateau-Lafite, Leoville, Chateau-Lafite par caisses de 12 bouteilles et 24 bouteilles.

Vins conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile. Françoises, Cerises, Fraises, Abricots, Oranges &c.

Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon, Prunes par 100 de caisses.

Liqueurs par caisses de 12 bouteilles.

Do. do. do. par caisses de 10 à 20 à la liv.

Fil à seine par chevreaux.

Fil de brunes blanc, &c.

Lignes de pêche.

Servures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres forcements.

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, léve. qualité de 1825, et divers autres articles.

21 nov

LES sous-signés venant de former une société sous le patron de *Plumard & Mauche*, offrent leurs services au public, pour le charriage dans toutes ses branches. Ils se chargeront de toutes espèces d'échelles qu'on voudra bien leur confier.

PLUMARD & MAUCHE, Rue Toulouse, N° 34, vis-à-vis M. Blanchet.

ATTENDU que Benjamin Richard, son dernierement sheriff de l'Etat de Washington, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et William Rose, et Rice W. Ellis, comme principaux, souscrits le vingt-neuvième jour de Décembre 1823, conjointement avec William Rose, et Rice W. Ellis, et William Seifas, cautions, fussent levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26e jour de Décembre 1828, conjointement avec Robert G. Ellis, et William Seifas, cautions, fussent levées et annulées.

H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le gouverneur P. DEBIGNY, Secrétaire d'Etat.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

G. LAVIGNE prévient le public, et ses pratiques qu'il a transporté son Atelier de St. Louis, au coin des rues Toulouse et Dauphine, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra lui confier.

Honoré depuis longtemps de la confiance du public, il ose espérer que l'expérience et l'habileté qu'il a acquise, lui ont acquis une réputation qui lui permettra de continuer à mériter la confiance de ses clients.

Il a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, un assortiment complet de paquin et de glaces de toutes les couleurs; il a aussi augmenté son atelier d'un excellent charbon et d'un peintre, et qui le mettra à même d'entreprendre des ouvrages de ce genre.

5 déc.

LOTÉRIE DE L'Eglise Catholique de Baton Rouge

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. DEUXIEME CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

GROS LOTS.

\$6,000, \$3,000, \$2,000, \$1,000, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 6 de \$200, 100 de \$100 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36, demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à \$30, prix du prospectus, jusqu'au 1er Février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63.

J. VIGNAUD, Agent pour les Administrateurs.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt-troisième jour de Décembre 1828, par l'honorable A. Bernudez, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert Lewis pour E. K. Parker, au lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, au 2e entre les Nos. 21 et 35, dont les propriétaires sont inconnus), par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivent la publication de cet avis, à comparaître devant ledit juge Bernudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOY, Marshal.

LES sous-signés venant de former une société sous le patron de *Plumard & Mauche*, offrent leurs services au public, pour le charriage dans toutes ses branches. Ils se chargeront de toutes espèces d'échelles qu'on voudra bien leur confier.

PLUMARD & MAUCHE, Rue Toulouse, N° 34, vis-à-vis M. Blanchet.

ATTENDU que Benjamin Richard, son dernierement sheriff de l'Etat de Washington, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et William Rose, et Rice W. Ellis, comme principaux, souscrits le vingt-neuvième jour de Décembre 1823, conjointement avec William Rose, et Rice W. Ellis, et William Seifas, cautions, fussent levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26e jour de Décembre 1828, conjointement avec Robert G. Ellis, et William Seifas, cautions, fussent levées et annulées.

H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le gouverneur P. DEBIGNY, Secrétaire d'Etat.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

G. LAVIGNE prévient le public, et ses pratiques qu'il a transporté son Atelier de St. Louis, au coin des rues Toulouse et Dauphine, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra lui confier.

Honoré depuis longtemps de la confiance du public, il ose espérer que l'expérience et l'habileté qu'il a acquise, lui ont acquis une réputation qui lui permettra de continuer à mériter la confiance de ses clients.

Il a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, un assortiment complet de paquin et de glaces de toutes les couleurs; il a aussi augmenté son atelier d'un excellent charbon et d'un peintre, et qui le mettra à même d'entreprendre des ouvrages de ce genre.

5 déc.

LOTÉRIE DE L'Eglise Catholique de Baton Rouge

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. DEUXIEME CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

GROS LOTS.

\$6,000, \$3,000, \$2,000, \$1,000, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 6 de \$200, 100 de \$100 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36, demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à \$30, prix du prospectus, jusqu'au 1er Février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63.

J. VIGNAUD, Agent pour les Administrateurs.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt-troisième jour de Décembre 1828, par l'honorable A. Bernudez, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert Lewis pour E. K. Parker, au lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, au 2e entre les Nos. 21 et 35, dont les propriétaires sont inconnus), par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivent la publication de cet avis, à comparaître devant ledit juge Bernudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOY, Marshal.

LOTÉRIE DE L'Eglise Catholique de Baton Rouge

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. DEUXIEME CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

GROS LOTS.

\$6,000, \$3,000, \$2,000, \$1,000, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 6 de \$200, 100 de \$100 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36, demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à \$30, prix du prospectus, jusqu'au 1er Février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63.

J. VIGNAUD, Agent pour les Administrateurs.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt-troisième jour de Décembre 1828, par l'honorable A. Bernudez, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert Lewis pour E. K. Parker, au lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, au 2e entre les Nos. 21 et 35, dont les propriétaires sont inconnus), par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivent la publication de cet avis, à comparaître devant ledit juge Bernudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOY, Marshal.

LOTÉRIE DE L'Eglise Catholique de Baton Rouge

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. DEUXIEME CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

GROS LOTS.

\$6,000, \$3,000, \$2,000, \$1,000, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 6 de \$200, 100 de \$100 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36, demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à \$30, prix du prospectus, jusqu'au 1er Février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63.

J. VIGNAUD, Agent pour les Administrateurs.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt-troisième jour de Décembre 1828, par l'honorable A. Bernudez, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert Lewis pour E. K. Parker, au lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, au 2e entre les Nos. 21 et 35, dont les propriétaires sont inconnus), par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivent la publication de cet avis, à comparaître devant ledit juge Bernudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOY, Marshal.

LOTÉRIE DE L'Eglise Catholique de Baton Rouge

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. DEUXIEME CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

GROS LOTS.

\$6,000, \$3,000, \$2,000, \$1,000, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 6 de \$200, 100 de \$100 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36, demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à \$30, prix du prospectus, jusqu'au 1er Février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63.

J. VIGNAUD, Agent pour les Administrateurs.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt-troisième jour de Décembre 1828, par l'honorable A. Bernudez, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert Lewis pour E. K. Parker, au lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, au 2e entre les Nos. 21 et 35, dont les propriétaires sont inconnus), par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivent la publication de cet avis, à comparaître devant ledit juge Bernudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOY, Marshal.

LOTÉRIE DE L'Eglise Catholique de Baton Rouge

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. DEUXIEME CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

GROS LOTS.

\$6,000, \$3,000, \$2,000, \$1,000, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 6 de \$200, 100 de \$100 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36, demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à \$30, prix du prospectus, jusqu'au 1er Février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63.

J. VIGNAUD, Agent pour les Administrateurs.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt-troisième jour de Décembre 1828, par l'honorable A. Bernudez, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert Lewis pour E. K. Parker, au lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, au 2e entre les Nos. 21 et 35, dont les propriétaires sont inconnus), par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivent la publication de cet avis, à comparaître devant ledit juge Bernudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOY, Marshal.

LOTÉRIE DE L'Eglise Catholique de Baton Rouge

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. DEUXIEME CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

GROS LOTS.

\$6,000, \$3,000, \$2,000, \$1,000, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 6 de \$200, 100 de \$100 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36, demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à \$30, prix du prospectus, jusqu'au 1er Février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63.

J. VIGNAUD, Agent pour les Administrateurs.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt-troisième jour de Décembre 1828, par l'honorable A. Bernudez, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert Lewis pour E. K. Parker, au lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, au 2e entre les Nos. 21 et 35, dont les propriétaires sont inconnus), par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivent la publication de cet avis, à comparaître devant ledit juge Bernudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOY, Marshal.

LES sous-signés venant de former une société sous le patron de *Plumard & Mauche*, offrent leurs services au public, pour le charriage dans toutes ses branches. Ils se chargeront de toutes espèces d'échelles qu'on voudra bien leur confier.

PLUMARD & MAUCHE, Rue Toulouse, N° 34, vis-à-vis M. Blanchet.

ATTENDU que Benjamin Richard, son dernierement sheriff de l'Etat de Washington, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et William Rose, et Rice W. Ellis, comme principaux, souscrits le vingt-neuvième jour de Décembre 1823, conjointement avec William Rose, et Rice W. Ellis, et William Seifas, cautions, fussent levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26e jour de Décembre 1828, conjointement avec Robert G. Ellis, et William Seifas, cautions, fussent levées et annulées.

H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le gouverneur P. DEBIGNY, Secrétaire d'Etat.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

G. LAVIGNE prévient le public, et ses pratiques qu'il a transporté son Atelier de St. Louis, au coin des rues Toulouse et Dauphine, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra lui confier.

Honoré depuis longtemps de la confiance du public, il ose espérer que l'expérience et l'habileté qu'il a acquise, lui ont acquis une réputation qui lui permettra de continuer à mériter la confiance de ses clients.

Il a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, un assortiment complet de paquin et de glaces de toutes les couleurs; il a aussi augmenté son atelier d'un excellent charbon et d'un peintre, et qui le mettra à même d'entreprendre des ouvrages de ce genre.

5 déc.

LOTÉRIE DE L'Eglise Catholique de Baton Rouge

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. DEUXIEME CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

GROS LOTS.

\$6,000, \$3,000, \$2,000, \$1,000, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 6 de \$200, 100 de \$100 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36, demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à \$30, prix du prospectus, jusqu'au 1er Février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63.

J. VIGNAUD, Agent pour les Administrateurs.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt-troisième jour de Décembre 1828, par l'honorable A. Bernudez, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert Lewis pour E. K. Parker, au lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, au 2e entre les Nos. 21 et 35, dont les propriétaires sont inconnus), par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivent la publication de cet avis, à comparaître devant ledit juge Bernudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOY, Marshal.

LOTÉRIE DE L'Eglise Catholique de Baton Rouge

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. DEUXIEME CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

GROS LOTS.

\$6,000, \$3,000, \$2,000, \$1,000, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 6 de \$200, 100 de \$100 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36, demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à \$30, prix du prospectus, jusqu'au 1er Février 1829, au bureau des Administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63.

J. VIGNAUD, Agent pour les Administrateurs.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt-troisième jour de Décembre 1828, par l'honorable A. Bernudez, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la réquisition de Robert Lewis pour E. K. Parker, au lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, au 2e entre les Nos. 21 et 35, dont les propriétaires sont inconnus), par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivent la publication de cet avis, à comparaître devant ledit juge Bernudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOY, Marshal.

LOTÉRIE DE L'Eglise Catholique de Baton Rouge

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. DEUXIEME CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

GROS LOTS.

\$6,000, \$3,000, \$2,000, \$1,000, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 6 de \$200, 100 de \$100 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets de 9 billets garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36, demis et quarts en proportion.

Les billets se